CHRONIQUE REGIONALE

LA RENTRÉE DES CLASSES ET LES CHEFS DE FAMILLE

La Délégation régionale à la famille communique :

Des remises de principe sont accordées aux enfants de familles nombreuses fréquentant des établissements publics d'enseignement secondaire ou technique. Ces remises sont les suivantes : Remises d'externat : L'enfant doit appartenir à une famille comprenant au moins trois enfants à charge, c'est-à-dire susceptible de bénéficier des allocations familiales), être français ou naturalisé, fréquenter une classe de l'enseignement secondaire) ou une des classes correspondantes de l'enseignement technique. Il peut dans ces conditions obtenir une remise sur le montant des frais d'externat selon le barème suivant : 20 % pour 3 enfants ; 30 % pour 4 enfants ; 40 % pour 5 enfants ; 50 % pour 6 enfants ; 75 % pour 7 enfants et plus.

Remises d'internat : La famille doit comprendre au moins deux enfants à charge poursuivant leurs études dans l'enseignement secondaire ou technique. Ils peuvent fréquenter des établissements publics différents.

Ils bénéficient alors d'une remise sur la pension ou demi-pension calculée d'après le barème suivant : 20 % pour 3 enfants poursuivant leurs études ; 30 % pour 4 enfants ; 40 % pour 5 enfants. A partir du sixième, les enfants sont admis gratuitement, la réduction n'étant exigée conformément au barème précédent que pour les cinq premiers.

Pour bénéficier de ces remises de principe, les familles remplissant les conditions voulues doivent s'adresser au directeur de l'établissement, au moment du paiement du 1er trimestre.

En ce qui concerne l'enseignement libre, les chefs de famille désireux de connaître les possibilités de remises qui pourraient leur être accordées, devront s'adresser au secrétariat de l'Association des parents de l'enseignement libre, 23, rue d'Inkermann, à Lille.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux Maisons de la famille, aux secrétariats des associations familiales, notamment à ceux des associations de parents d'élèves de l'enseignement officiel, 45, rue du Nord, à Tourcoing, et de l'enseignement libre.

Un délai de grâce pour les déclarations de stocks industriels

Avant d'appliquer les mesures répressives dans toute leur rigueur, les pouvoirs publics ont voulu donner aux entreprises et particuliers tenus à des déclarations de stocks, la possibilité de se mettre en règle avec la législation de la réquisition, en rectifiant les déclarations inexactes qu'ils auraient antérieurement souscrites.

Les fausses déclarations ainsi rectifiées ne donneront lieu à aucune sanction.

Les déclarations antérieures de stocks devront être rectifiées par lettre postée le 10 novembre 1943 au plus tard, et par le 15 octobre comme il a été annoncé.

Cette mesure de bienveillance fait l'objet d'une décision prise par les directeurs des Bureaux régionaux de répartition et le directeur du Bureau régional de répartition des déchets et vieilles matières.

Les modalités d'exécution de cette décision ont paru dans le « Bulletin officiel de l'Inspection générale de la production industrielle », du 15 octobre.

Paiement des réquisitions effectuées en Alsace-Lorraine

Les bons et récépissés de réquisition délivrés en Alsace-Lorraine depuis le 25 juin 1940 par les troupes allemandes, à des personnes résidant actuellement en France, sont sur le point d'être remboursés par les autorités allemandes.

A cet effet, les bons et récépissés devront être remis par les prestataires aux Fédérations industrielles dans le ressort desquelles ils sont actuellement domiciliés, à partir du 20 octobre.

A compter de cette date courant un délai de forclusion de deux mois au cours duquel aucun bon ou récépissé ne sera plus pris en considération.

Ne peuvent faire l'objet d'un remboursement direct des autorités allemandes les bons et récépissés se rapportant à des prestations de cantonnement ou à des prestations fournies au cours de mesures prises dans l'intérêt public. Le paiement de ces deux dernières catégories de prestations incombe à l'Etat français dans les limites des accords actuellement en vigueur.

Les demandeurs sont invités à faire connaître leurs numéros de compte en banque ou de compte aux chèques-postaux, afin que les Feldkommandanturen puissent procéder sans difficulté au paiement des indemnités.

LES DÉTENTEURS DE PIGEONS VOYAGEURS doivent déposer à la mairie de leur résidence la liste de leurs pigeons classés dans l'ordre des numéros de bagues.

Tous les changements intervenus dans la composition des colombiers doivent être communiqués immédiatement au maire par les propriétaires, au moyen d'une déclaration en deux exemplaires.

Les bagues des pigeons tués ou morts doivent être remises par les propriétaires avec la déclaration.

De graves sanctions seront prises en cas d'infraction aux dispositions ci-dessus.

Pour Roubaix, s'adresser à la mairie, rue du Maréchal-Foch (2e étage, guichet 15), avant le 25 octobre.

CENTRE D'ENTR'AIDE DU STALAG VIII C. — Le dimanche 24, à 10 h., au café Bellevue, à Roubaix, 10, rue du Maréchal-Foch (1er étage), réunion de tous les rapatriés du VIII C de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et environs. Compte rendu de l'activité en faveur des prisonniers nécessiteux du VIII C et discussion de divers projets.

LILLE

DU CAFÉ A 2.500 FRANCS LE KILO. — Joseph Mlowski, 32 ans, garçon de café, domicilié à La Madeleine, 12, avenue Foubert, a été trouvé porteur de quatre kilos de café ; il déclara tenir cette marchandise d'Adam Hudins, commerçant, 12, rue Jeanne-Mailliotte, à La Madeleine. Ce dernier avait été acheté par lui qu'il avait acheté ce café à raison de 2.500 fr. le kilo, à un inconnu. D'autre part, une perquisition effectuée chez Alexandre Plasek, 24, rue du Croquet, à Lille, a fait découvrir une certaine quantité de café, qui son détenteur déclare avoir acheté à un inconnu, au prix de 2.800 fr. le kilo. Le trio sera poursuivi pour création de commerce sans autorisation, hausse illicite et achat et vente de denrées rationnées.

NORD

UN LAITIER DUNKERQUOIS PERD NEUF MOIS DE PRISON PUR ÉCRÉMAGE A 50 % ET OUTRAGES A UN MAGISTRAT. — Lucien Ryckelynck, chez qui le commissaire de police de Rosendaël avait découvert, pour effectuer un prélèvement de lait, avait très mal reçu le magistrat, ce qui lui valut, en correctionnel, à Dunkerque, une condamnation à trois mois de prison. Jugé ensuite pour fraude alimentaire — le lait ayant été écrémé à raison de 50 % — le laitier a été condamné à six mois de prison et 50 000 fr. d'amende, sans confusion de peine.

PAS-DE-CALAIS

Un don du Maréchal pour les prisonniers arrageois

Quelques jours avant son départ pour Vichy, où il devait présenter au Maréchal une délégation de Portelois, M. André Sudon, préfet du Pas-de-Calais, avait reçu dans son cabinet, la visite des deux jeunes organisateurs de la kermesse ouverte à la colonie Miseron, au profit des prisonniers d'Arras.

Au cours de cette audience, ces-ci avaient prié le préfet de bien vouloir remettre une lettre au Chef de l'Etat.

Le Maréchal, très touché de ces témoignages d'affection à voulu, de son côté, participer à la recette de cette journée et a remis 2.000 fr. à M. André, en le priant de remercier vivement tous les jeunes enfants.

Pour la reconstruction de Boulogne-sur-Mer, de Calais et des communes de leurs régions

Aux termes d'un texte paru au « Journal officiel » du 16 octobre, deux groupements régionaux de communes sont constitués dans le Pas-de-Calais pour les reconstructions des villes de Calais et de Boulogne-sur-Mer. Le premier de ces groupements comprend les communes suivantes : Ardres, Bonningues-les-Calais, Calais-Coquelles, Coulogne, Escalles, Fréthun, Guines, Hames-Boucres, Les Attaques, Marck, Nielles-les-Calais, Oye-Plage, Peuplingues, Saint-Tricat et Sangatte. Le second est formé par les communes d'Ambleteuse, Audinghen, Isques, Le Portel, Outreau, Saint-Etienne-au-Mont, Saint-Léonard, Saint-Martin-les-Boulogne, Wimereux, Wimille et Equihen.

Les territoires de ces communes feront l'objet, dans chaque groupement, d'un projet régional d'urbanisme.

UN GARÇONNET ÉCRASÉ PAR UN CAMION A SAINTE-CATHERINE-LEZ-ARRAS. — Vendredi vers 20 h. 30, le jeune Paul Courtois, 11 ans, de Ste-Catherine-les-Arras, voulut s'accrocher à l'arrière d'un camion. Au moment où il lâchait prise, un autre camion tamponna le garçonnet qui fut tué sur le coup.

SURPRIS A PILLER DANS UNE MAISON SINISTRÉE. à Boulogne-sur-Mer, Emile Poiret, 36 ans, maçon, rue de Béthune a reçu au pied droit une balle de revolver tirée par un gardien de la paix. En voulant s'enfuir il se fractura, en outre, la jambe gauche. Il a été conduit à l'hôpital avant d'être déféré au parquet.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 16 octobre 1943
Présidence de M. Lapeire

Evasions. — Jules Leveugle, rue La Rochefoucauld, cité Vandamme, 76, à Roubaix, et Marcel Piat, 9, carrière Defiandre, à Roncq, se sont tous deux évadés du camp de Watten où ils étaient contraints au travail forcé. Deux mois de prison au premier et huit jours au second.

Coups. — Albert Notredame 149, rue Jules-Guesde, à Flers-Bourg, est poursuivi pour coups sur une jeune fille. Six mois de prison.

Vol à l'usine. — Victor Odwart, de Wareoing, a dérobé deux peaux de veau au préjudice de son employeur, un tanneur de Lys. Trois mois et un jour de prison.

— Un mois de prison à Hélène Deconsser, 209, rue de Lens, à Wattrelos, pour avoir emporté de la laine au cours de son travail.

Le lien d'amitié. — Gabrielle Taelman, 33, rue du Plouys, à Wattrelos ; sa voisine, Léonie Lejeune, 30, même rue, et Alfred Lejeune, 33 bis, rue Houset, sont condamnés tous trois à un mois de prison pour s'être approprié des pommes de terre dans un champ qui ne leur appartenait pas. Les deux femmes obtiennent le bénéfice du sursis.

— Robert Inghels, 32 rue Fragonard, à Roubaix, avait eu la mauvaise idée d'aller faire provision de légumes dans un groupe de jardins ouvriers de son quartier. Six mois de prison avec sursis et 500 fr. d'amende.

— Edouard Gruwe, marinier, à Dédémont, ayant pu plus que de raison, avait décroché une bicyclette. Six mois de prison et 60 fr. d'amende.

— Quatre mois de prison à Noël Houset, 21, rue des Remparts, à Lannoy, qui a été trouvé en possession de trois pantalons provenant d'un lot de vêtements volés à un confectionneur de la région.

— Victoria Genin, 13, rue de l'Eglise à Mouvaux, avait proposé à un cafetier de lui procurer du vin et des alcools. Mais il fallait payer la marchandise tout de suite et, bien entendu, celle-ci ne fut jamais livrée. Un an de prison.

— Trois ouvrières de la chocolaterie Delespaul, à Marcq, Ernest Bernard, Angèle Peenitz, 20 ans, employée Delespaul-Havez, et Gérard Wandele, 41, rue de la Reine-Astrid, avaient dérobé du chocolat qu'ils avaient stocké chez eux. Deux mois de prison à chacun.

Respectez les agents de l'autorité. — Quinze jours de prison et 60 fr d'amende à Fortuné Spillebout, 34 rue de la Pennerie à Croix pour avoir tenu des propos méconnaints à l'adresse des gardiens de la paix.

ÉTATS CIVILS

ROUBAIX. — Naissances. — Robert Moireaux, 143, r. Pellart, né à la maternité municipale. — Pierre Crochon, 251, r. de Lannoy, fort Desprez, né à la maternité municipale. — Marie-France Rommelaere, 40, r. de la Banque, cour Chevalier, 4 nee à la maternité municipale. — Christiane Boutemy, 44, rue Franklin, née à la clinique maternelle de « La Fraternité ». — Patrick Charlet, 54, r. du Curoir, né à la Clinique de la Fraternité. — Roger Malfait, 1, r. de Beaumont, né à la maternité municipale

Publication de mariage. — Norbert D'Huist, comptable, 41 r. des Trente, et Denise Vandecheerem, aide-comptable du Crois, 44, r. du Président Wilson.

Décès. — Ernestine Montreuil, épouse Louwagie, 64 ans, 93, r. d'Alger.

CROIX. — Décès. — Marie Lambert, épouse Vanhoutte, 78 ans, rue Guisot, 56. — Pierre Deprince, 74 ans, r. Jean-Jaurès, 95.

WASQUEHAL. — Mariage. — Alfred Deschoemaker, fleur. r. de la Perche, Port-Brlet, 19 à Roubaix, et Marie-Madeleine Mangin mécanicienne, 2, chemin des Serres.

WATTRELOS. — Naissances. — Nicole Halart, r. des Pollus, 2. — Daniel Destombes, r. du Gauquier, 15. — Josiane Codron, r. des Pollus, 2. — Jacques Droulez, r. du Gauquier, 143.

Publications de mariages. — Marc Duret, cuisinier, r. du Nouveau-Riche, 12, et Paulette Decruyenaere, confectionneuse, r. du Plouys, 21 bis. — Jean Degrassier, employé de mairie, rue Anatole-France, 12, et Geneviève Barbieux, r. des Arts, 19. — Gervais Dumortier, employé aux tramways, r. du Mont-à-Leux, 541, et Geneviève Vandevenne, soigneuse, r. de Sotteville, 146, à Tourcoing.

LYS. — Mariages. — André Vandenbush, débardeur, 90 r. de Condé, à Roubaix, et Denise Wanin, cannetteuse, 2, rue Henri-Chesquière. — Achille Delhomme, cheminot, 4 Hem et Germaine Leruste, s p., 11 rue du Fresnoy.

TOURCOING. — Naissances. — Luc Ribéry, r. Jacquard, 35. — Richard Lefèvre, r. du Pleom, 118. — Christiane Plamont, r. Rouchard 86. — Roger Decock, Bd Gambetta, 210.

Publication de mariage. — Elie Demarbement, employé des postes, r. Jourdan, 77 et Yvonne Videau employée de banque, dom à Lille.

Mariages. — André Muselet, ch de laboratoire, et Marguerite Lepers, vendeuse dom. à Roubaix. — Emile Florin, empl aux tramways et Alfréda Vandebroucke ouvrieuse, r. du Vivoleux, 189.

Décès. — Marie Vannoote, 67 ans, Vve Delaeuze, Grand'Place, 18. — Madeleine Dupontier, 37 ans, épouse Rouckuyt de Menin, 19 bis. — Zélia Desquinlen, 76 ans, Vve Carrette, r. d'Havré, 3. — Mélina Pétier, 73 ans, r. du Blanc-Seau, 336. — Jeanne Vromant, 47 ans, Vve Delaberie, r. de Roubaix, 2. — Jacques Poissonnier, 6 ans, r. Lamartine, Pav 10 Appt 326.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Publications de mariages. — Jean Noubron, employé de tram, r. de la Filature, 153, et Laure Guilleman, r. de la Filature, 150. — Omer Werbrouck, monteur en chauffage, r. Jacquard, 106 et Marie Demarets, cultivatrice à Condé-Folie. — Eugène Brunin, retraité d'octroi à Lomme, et Hélène Weyn, r. de la Paix, 10.

Décès. — Marie Delacre, retraitée, 78 ans, r. Nouvelle, 4. — Jeannine Lebon, 7 ans, r. Montgolfier, 21. — Auguste Bonnaventure, 66 ans, r. Pasteur, 167. — Herbert Delhez, 82 ans, r. Deleuenserie, 151. — Auguste Cottenye, 67 ans, r. R.-Derain, 16.

HALLUIN. — Publications de mariages. — Francis Boulanger, employé au chemin de fer à Saint-Omer, et Francine Denset, s p., r. de la Lys, 121. — Henri Duquesne, employé d'administration, à Tourcoing et Yvonne Brienne, r. Turbigo 50. — Pierrin Van Daele, chauffeur d'auto, r. de la Lys, 363 et Irène Amego, s p. r. de Lille, 288.

RONCQ. — Naissance. — Maurice Vermeersch, moelle de l'Egalité, 16.

Décès. — Rachel Wattrelos, 41 ans, r. de Tourcoing, 189.

TOURCOING

LUNDI 18 OCTOBRE :

Pelles-secours : Service médical de nuit : Tél. 4.50.

Une vieille figure tourquennoise disparaît

Nous apprenons la mort, à l'âge de 85 ans, de M. Henri Parent, ancien inspecteur de police à Tourcoing.

Très sympathiquement connu, le défunt était entré dans la police en 1884 et après avoir, par son labeur et sa conscience professionnelle, conquis tous ses grades, il avait pris sa retraite le 1er janvier 1914. Il était titulaire de la médaille d'honneur de la police. En 1933, il avait reçu aussi la médaille de bronze de la mutualité, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la société des médaillés du travail dont il était administrateur.

Les funérailles auront lieu demain lundi, à 9 h. 45, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes.

Nous prions la famille de M. Henri Parent d'agréer l'expression de nos sentiments de condoléance.

La croix de guerre à un prêtre originaire de Tourcoing

M. l'abbé Henri Spriet, fils de M. et Mme Spriet, 36, rue Myron-Herrick, vicaire à la paroisse Saint-Sauveur, à Lille, vient de se voir décerner la croix de guerre avec citation pour sa brillante conduite pendant cette guerre.

Mobilisé comme adjudant, en 1939, M. l'abbé Spriet fut promu sous-lieutenant puis lieutenant. Il avait été fait prisonnier en juin 1940.

Nos félicitations.

Une réunion des vieux travailleurs

Samedi, à 15 h., dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, s'est tenue une réunion organisée par le Front social du travail, en vue de mettre les vieux travailleurs au courant des résultats obtenus pour l'amélioration de leur sort.

Cette réunion, qui se déroula en présence d'une nombreuse assistance, était présidée par M. Gerbier, entouré de MM. Denves, délégué régional du F.S.T et Deramboure, secrétaire-général de la Fédération des vieux travailleurs du Nord de la France.

Après quelques mots de bienvenue adressés par M. Gerbier, M. Denves exposa les buts poursuivis par les organisateurs de la réunion.

Ils estiment nécessaire de grouper les vieux travailleurs, en vue d'étudier, avec eux les moyens susceptibles d'adoucir leur sort.

L'orateur indiqua ce qui avait déjà été envisagé dans les autres groupements, en vue d'obtenir des avantages essentiels, dont : la fixation du montant de la rente selon le salaire moyen du département ; le règlement avec équité, de la situation des conjoints dont la femme, séparée de corps, reste au foyer ; l'organisation d'un circuit particulier de consommation, créé au bénéfice des vieux travailleurs ; la gratuité des soins médicaux et des produits pharmaceutiques, etc.

M. Denves dit son espoir de voir le gouvernement attacher le plus grand intérêt à ces revendications, et invita les vieux travailleurs à se grouper au sein de la section locale.

M. Gerbier commenta les buts moraux recherchés par le F.S.T, et dit son espoir dans le succès de la section.

Echange des masques à gaz

Le service de défense passive nous prie de modifier comme suit son communiqué d'hier : Il est procédé actuellement à la révision des masques à gaz qui ont été distribués à la population avant le 1er juillet 1942.

Les habitants devront se présenter munis de leur masque et de leur carte d'identité demain, rue Carnot 3 (1er étage), suivant l'ordre des rues et l'horaire qui sera publié chaque semaine et qui sera rigoureusement respecté.

Aucun personne ne pourra toucher d'appareil pour un autre, les masques devant être essayés individuellement.

Lundi 18, de 9 à 10 h. 30, quel est sentier du Halot ; de 10 h. 30 à 12 h. et de 14 à 17 h. 30, rue du Halot. — Mardi 19, de 9 à 12 h, rue du Halot ; de 14 à 17 h., rue Ma Campagne. — Mercredi 20, de 9 à 12 h. et de 14 à 15 h. 30, rue du Blanc-Seau (de la rue du Halot à la barrière) ; de 15 h 30 à 17 h. 30, rue du Point-Central. — Jeudi 21, de 9 h. à 10 h. 30, rue de la Tranquillité ; de 10 h. 30 à 12 h., et de 14 à 17 h. 30, boulevard Gambetta (de la rue des Cartiers à la rue du Point-Central). — Vendredi 22, de 9 à 1 h. et de 14 à 16 h 30, rue de Baisieux ; de 16 h. 30 à 17 h. 30, rue de Basselines. — Samedi 23, de 9 à 10 h., impasse Mamamet.

Les habitants de ces rues qui ne possèdent pas de masques à gaz se présenteront dans le même ordre pour en toucher un.

« Les Saltimbanques » au théâtre du Gymnase

La soirée de samedi, au théâtre du Gymnase, où l'on jouait « Les Saltimbanques », prend place parmi les plus agréables de la saison organisée par la sympathique M. Delmuille. Le Pialaant a mis dans le rôle de Paillasse un plaisir d'entrain mais une pétulance que, pour notre part, nous n'apprécions guère et nous déplorons aussi son choix d'histoires d'enfants (?) d'un goût assez douteux.

MM. Lamonnier (André), Demany (Pingouin), Bag in (Malicorne), Maselle (Des Etiquettes) donnèrent une bonne interprétation de leur personnage et recueillirent des applaudissements mérités, dont même que Mme Francelle (Suzanne), charmante et sensible, et Mme Chibelain (Marie).

Toute la troupe, très consciencieuse, anima d'ailleurs, comme à convenait, l'œuvre de L. Ganne.

M. Debruyne, le jeune chef d'orchestre, qui en est à ses débuts dans ce genre de direction, sut habilement mettre la partie.

Les décors de M. F. Delqueux étaient bien composés. Soulignons cependant au 2e acte, une anomalie quelque peu voyante, pour nos conseillevens. Le scène se passe, en effet, dans un village et la toile de fond représentait l'avenue Gustave-Dron, à Tourcoing.

RÉCUPÉRATION DE LA LAINE. — Au cour d'une perquisition au domicile de Mmes De Tervermann, 192, rue de la Maiesnne, et Dufermont, 1, rue de la Fère, il a été trouvé dix-sept bobines de laine provenant des établissements Deaurmont. Toutes deux ont été déférées au parquet.

L'HISTOIRE DES QUARANTE BOUTEILLES DE COGNAC VOLÉES REVIENT SUR... L'EAU. — L'enquête relative au vol de quarante bouteilles de cognac, commis dans les caves d'une commerçante de la rue de Gand, se poursuit et, chaque jour, des renseignements complémentaires sont recueillis.

C'est ainsi que Mme Leblanc, femme de l'un des inculpés, a révélé qu'une bouteille avait été livrée à Mme Odette Vandendrieuche, cafetière, 58, rue du Calvaire ; une deuxième bouteille aurait été acquise par une autre commerçante, qui nie les faits ; enfin dix-huit bouteilles auraient été déposées chez Mme Louise Tasdermann, 74 bis, rue des Proutrains, qui affirme ignorer la provenance de ce cognac.

D'autre part, au cours de la journée de jeudi, M. Joseph Vierlinck, entrepreneur, a déclaré au commissaire chargé de l'enquête, que Mme Deroubaix, femme d'un autre inculpé, s'était présentée chez lui afin de prendre une somme de 700 francs cachée dans le chantier par son mari.

Ce dernier avait donné consigne à sa femme d'aller reprendre l'argent, si jamais il devait être arrêté.

Mme Deroubaix prétend ignorer la provenance de cette somme qui a été transmise au parquet.

LA LISTE DES BAGAGES MILITAIRES abandonnés au cours des hostilités et recueillis par ce service contrôle de récupération est déposée à la mairie, bureau militaire.

MARCQ-EN-BARŒUL

En trente mois, le Comité d'assistance aux prisonniers a expédié 28.000 colis

Le Comité d'assistance aux prisonniers de guerre expédiera, la semaine prochaine, son 28e colis ; à cette date, 28.000 colis auront donc été envoyés en trente mois par les soins du comité, dans les oflags et les stalags. Ces colis représentent un poids de 100.000 kilos de marchandises, et ont exigé une dépense de plus de deux millions de francs.

On sait, d'autre part, que la kermesse organisée par le comité d'assistance et l'amicale des prisonniers rapatriés au profit de l'œuvre du colis, avait dû être remise dernièrement. Etant donné que de nombreux billets étaient vendus, les organisateurs ont mis sur pied une loterie avec les lots et les dons reçus pour la kermesse. Les billets vendus restent valables pour cette tombola : d'autres billets sont en vente partout, chez les commerçants, les prisonniers rapatriés et à la mairie.

Le tirage aura lieu le 2 novembre, à l'hôtel de ville.

COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES. — Un procès-verbal a été dressé à charge de Mme Céline Hoedt, 33 ans, 4, cour Trével, et M. Honoré Matelot, 30 ans, 6, rue de la Vieille-Chapelle, pour coups et blessures réciproques au cours d'une discussion au sujet d'une bicyclette.

LES TITULAIRES DE PERMIS DE CIRCULER sont priés de passer à la mairie avant le 25 octobre, pour retirer leurs tickets de carburants. Après cette date, les tickets seront retournés à la préfecture. Se munir du carnet de bord et du permis de circuler.

RONCQ

LA TOILETTE DES TOMBES aux cimetières du Centre et du Blanc-Four devra être terminée le 20 au soir. Les marbriers et entrepreneurs ne seront plus admis à travailler dans les cimetières à partir du 23. Du 23 octobre au 4 novembre inclus, il ne sera plus accordé de permis d'exhumer.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement aura lieu 197, rue de Lille, mercredi 20 : N° 1 à 400, de 8 à 12 h. ; N° 401 à la fin, de 14 à 17 h.

LINSELLES

AU RAVITAILLEMENT. — Pour les enfants de 1 à 13 ans, nés dans les mois de septembre et octobre, distribution de fiches de demandes pour chaussures usage ville, fantaisie ou galoches, lundi 18, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h. Se munir de la carte de textile des intéressés. Les enfants nés dans les mois indiqués ci-dessus et ayant obtenu un bon d'usage ville depuis moins d'un an ne pourront être servis. — Mercredi 20, de 8 h. 30 à 12 h. : distribution de tickets de savons supplémentaires. Se munir d'un certificat de le vingeur. De 14 h. 30 à 17 h. : distribution de bons d'alcool pour les foyers ne possédant pas le gaz et pour les enfants de moins de deux ans. Se munir de la carte de charbon.

BOUSBECQUE

Mort de Mme Desprez doyenne d'âge de la population

Mme Hortense Desprez, doyenne de la population, vient de courir à l'âge de 95 ans.

Née le 20 novembre 1848 et mariée en avril 1868, avec M. Charles Verraest, Mme Desprez éleva une belle famille de 10 enfants. Depuis 30 ans déjà, elle était bisaïeule.

Nous présentons à sa nombreuse descendance l'expression de nos sentiments de condoléance.

Ses funérailles auront lieu lundi 18, à 9 h. 30.

Les funérailles de M. Ostyn

Samedi, à 9 h. 30, en l'église Saint-Martin furent célébrées les funérailles de M. Paul Ostyn, ancien chef de clique de la société de gymnastique la Saint-Michel, contremaître de fabrication aux établissements Dalle et Lecomte, médaillé du travail ancien combattant, qui déploya son activité dans de multiples œuvres, notamment dans le groupe des mutilités et à la société des jardins ouvriers.

La levée du corps fut faite à 9 h. 15 56, rue de Menin, par M. l'abbé Liefooghe, curé. Le deuil était conduit par M. Gérard Ostyn, fils du défunt, accompagné de M. l'abbé Meeplomb, sous-directeur des œuvres diocésaines. Devant le char funèbre, s'avançaient le porteur d'une plaque offerte par la Saint-Michel et les jardins ouvriers. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Louis Hollebecque, directeur des établissements Dalle et Lecomte ; président de la société de gymnastique et des jardins ouvriers ; Victor Lamaître, président des médaillés du travail ; Paul Paux, président des anciens combattants.

La messe fut célébrée par M. l'abbé Liefooghe, curé, assisté de MM. les abbés Leveugle et Vuylsteke, vicaires. A l'Offertoire, M. le curé rappela les quelques mots les mérites du défunt.

Au cimetière, M. Lecomte rendit un dernier hommage à l'activité et au dévouement de M. Ostyn.

ROUBAIX

LUNDI 18 OCTOBRE :

Aujourd'hui : St Luc ; demain : St Savinien.

Soleil : 7 h 15 - 17 h. 55.

Sapeurs-pompiers : n° d'appel 303.33.

Pharmacien de garde pour la région de Roubaix jusqu'au lundi à 14 h. : MM. Mollet, 81, rue de Lille ; Dislaire, 33, rue Voltaire ; Samarcq, 125, rue de Lille, à Hem et Vitrant, 30, rue Pierre-Catteau, à Wattrelos.

Saint-Martin : à 9 h., messe expiratoire de Saint-Luc.

ŒUFS

Détrompez-vous, je n'en ai guère à vous offrir, même pas sous le manteau à 15 fr. pièce.

Mais puisque nous sommes sur ce chapitre, parlons un peu des « œufs de bœ ».

Savez-vous ce que c'est ?

Je parie bien que oui !

N'avez-vous jamais, en votre jeune temps acheté un « Père la colique ».

Bien que ces choses-là se disent plus facilement qu'elles ne s'écrivent, le fonctionnement crépitant, et dont la précision déchainait le gros rire, de ce pantin contorsionné était dû à des « œufs de bœ » tout simplement. Car tel était le nom des petites pastilles qui composaient l'unique menu habituellement servi à ce jouet. A la chaleur d'une allumette, l'« œuf de bœ » se développait en un long ruban... Mais cela ne pourrait se conter qu'en style rabelaisien.

Tout ceci pour vous annoncer que l'Académie de médecine propose l'interdiction des « œufs de bœ » que des enfants ont confondu avec des bonbons et qu'ils ont ingurgités à leur grand dam.

Je serais même curieux de savoir quels termes un académicien, fût-il médecin, a employés pour parler du « Père la colique ».

L'BOURLEUX.

« Cyrano de Bergerac » au Grand Théâtre avec Marie Bell

Toute la ville en parle... et c'est réellement un grand événement que cette représentation de « Cyrano de Bergerac » au Grand-Théâtre.

On sait que toute la recette tra aux œuvres de la Maison du Prisonnier de Roubaix.

C'est la grande artiste Marie Bell qui interprétera le rôle de Roxane et c'est son camarade de la maison de Molière, Pierre Dux qui assurera la mise en scène. On aura une idée de la perfection que veulent atteindre les organisateurs de cette représentation bien quand on saura que les propres chefs machiniste et électricien de la Comédie-Française se déplaceront pour régler décors et lumières de notre scène locale.

La veille même de la représentation, Marie Bell sera reçue par les personnalités qui ont accepté de présider la soirée. M. Carles, préfet régional et M. Provo, maire de Roubaix, qui recevra la sociétaire du Français, à l'hôtel de ville. Il est à noter que c'est la première fois que Marie Bell vient jouer en province.

C'est une troupe de jeunes Roubaisiens décidés à faire le bien sous l'égide de l'art et groupés sous le titre artistique de « théâtre au service des stalags » qui a organisé, avec quels soins on le verra, la représentation du chef-d'œuvre d'Edmond Rostand. Les deux fils de ce dernier et la veuve du grand auteur ont fait savoir aux organisateurs que pour ces représentations de bienfaisance ils faisaient abandon de leurs droits.

La location sera ouverte à partir de lundi 18 octobre, au Grand-Théâtre, aux conditions suivantes :

Séance du samedi 30 octobre : fauteuils, 200 fr.; stalles, 200 fr.; pourtours de face, 120 fr.; pourtours de côté, 100 fr.; première galerie de face, 70 fr.; première galerie de côté, 50 fr.; deuxième galerie de face, 30 fr.; deuxième galerie de côté, 25 fr.

Séance du dimanche 31 octobre : fauteuils, 150 fr.; stalles, 150 fr.; pourtours de face, 100 fr.; pourtours de côté, 80 fr.; première galerie de face, 60 fr.; première galerie de côté, 40 fr.; deuxième galerie de face, 30 fr.; deuxième galerie de côté, 15 fr.

Les représentations auront lieu le samedi 30 octobre, à 18 h.; le dimanche 31, à 15 h. et à 18 h. Les portes seront fermées dès le lever du rideau et les retardataires n'auront accès à la salle qu'au second acte.

Une jeune chanteuse roubaisienne à Paris

Nous avons informé nos lecteurs du succès que remporte actuellement à Paris une de nos jeunes concitoyennes âgée de 20 ans, Mary-Lyse. A ce propos, M. Jojo Lemarchand, artiste et régisseur très sympathiquement connu, doit lui aussi être à l'honneur, car pendant six mois il fut le guide de Mary-Lyse, qui travaillait sous sa direction et apprit avec lui les éléments de son art.

M. Victor Provo, maire, a présenté ce matin la Grande-Harmonie à son nouveau directeur, M. Alfred Desenclos

Avant une répétition générale qui devait avoir lieu ce dimanche à 10 h. 30, au Conservatoire, M. Victor Provo, maire, entouré de MM. Kléber Dory, adjoint ; Willems, vice-président de la Grande-Harmonie, a présenté à M. Alfred Desenclos, directeur du Conservatoire, la Grande-Harmonie dont il assumera désormais la direction.

M. A. DESENCLOS (Ph. J. de Rx).

Le maire ne pouvait faire autrement, en ces lieux, que d'évoquer la figure du regretté M. Bousquet, qui, dit-il, avait donné une âme au Conservatoire et une nette impulsion à la Grande-Harmonie.

De M. Desenclos il rappela qu'il avait fait ses premières armes au Conservatoire de Roubaix et que son succès, fruit de beaux et méritoires efforts, avait été accueilli avec la sympathie la plus vive dans sa ville d'adoption.

M. Desenclos exprima les sentiments d'affection et d'admiration qu'il voulait à M. Bousquet et dit très simplement qu'il s'efforcerait de garder à la société le prestige que ce dernier avait su lui faire acquérir.

Un couple masqué et armé tente vainement de dévaliser le tiroir-caisse d'un café du boulevard de Belfort

Au 63 du boulevard de Belfort se trouve le café tenu par Mme Madeleine Rousseaux, âgée de 32 ans.

Samedi vers 20 h. 30, l'établissement était vide de clients et la cafetière se trouvait dans sa cuisine, en compagnie de ses deux fils, et d'un sous-locataire, M. Maurice Deschiever, 32 ans, savonnier. Soudain la porte s'ouvrit avec fracas et livra passage à un individu, jeune d'allure, le visage masqué par un foulard... et tenant à la main un revolver qu'il brandissait sur les assistants!

« Ne bougez pas, sinon... » articula-t-il.

Cloués sur place par la stupeur, les spectateurs de cette scène aperçurent alors une autre bandit — vraisemblablement une femme vêtue d'habits masculins — qui se glissait derrière le comptoir du café, et tentait d'ouvrir le tiroir-caisse. Mais son trouble était si grand qu'elle n'y parvint pas, bien que la clé fût restée sur la serrure!...

Au bout de quelques instants, excédée, la femme quitta le comptoir et, suivie de son compagnon, sagna la rue où tous deux disparurent.

La police enquête sur cette singulière affaire.

Des boîtes à conserves pour les prisonniers

Le comité local d'assistance aux prisonniers de guerre ayant à sa disposition un certain nombre de boîtes à conserves vides signale à toutes les familles de prisonnier que la distribution en aura faite par le Centre de conserves familiales, 51, Grande-Rue, à raison d'une boîte par prisonnier sur présentation de la carte de colis.

Ces boîtes pourront être retirées de 14 à 17 h., sauf le mercredi. Elles pourront être apportées, remplies, au centre pour le sertissage et la stérilisation, les lundis et jeudis, de 9 à 12 h., pour la viande, et tous les jours, de 9 à 12 h. (sauf le mercredi), pour les autres produits.

Le prix des boîtes vides, sertissage compris, est fixé à 3 fr. et le coût de la stérilisation reste fixé, pour les bocaux comme pour les boîtes, à 1 fr.

Le centre des conserves insiste une fois de plus pour que toutes les personnes qui lui confient des boîtes ou bocaux consignent pour les boîtes, à 1 fr. la date qui leur est indiquée lors du dépôt.

Nous rappelons que le directeur du centre se tient à la disposition des personnes qui désireraient des conseils sur les conserves de viandes ou de légumes, par stérilisation.

WATTRELOS

La réunion du Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, ce dimanche, à 10 h. 30, sous la présidence de M. Florimond Lecomte, maire.

En ouvrant la séance, M. le maire prononce l'éloge funèbre de M. Florimond Vreck, conseiller municipal.

Plans d'alignement. — Le conseil adopte les plans d'alignement des rues de la Gare, des Bassins, de France, ainsi que ceux d'une rue à ouvrir, qui reliera la rue Salengro à la rue de France. Il décide de poursuivre les formalités pour le projet d'acquisition d'une partie des bâtiments de la ferme Lingre, en vue de la rectification du trace de la rue Jean-Jaurès.

Indemnité aux Ponts-et-chaussées. — L'assemblée relève les indemnités accordées au personnel des Ponts-et-chaussées.

Plan d'équipement sportif. — Le conseil adopte les projets d'acquisition de terrains scolaires d'éducation physique au Sapin-Vert, rue Royale, rue Monge, école de Beaulieu et rue de la Ballure, décide l'achat de la propriété Pollet, rue Roger-Salengro et rue de la Gendarmerie en vue de la réalisation d'opérations de voirie, après les hostilités